

## **Bilan orthophonique des troubles alimentaires pédiatriques** **Développement normal et pathologique – Plan thérapeutique**

### ○ Thème : contexte et résumé de l'action de formation

#### **Maîtrisez le bilan orthophonique des troubles alimentaires pédiatriques**

Cette formation de 2 journées vous permettra d'acquérir une expertise complète dans l'évaluation des troubles d'oralité alimentaire, du nourrisson à l'enfant. Vous explorerez les fondements anatomiques, physiologiques et développementaux de l'oralité à travers les 4 piliers essentiels : moteur, organique, sensoriel et environnemental.

De la compréhension des liens entre respiration, sommeil et alimentation à la définition des troubles alimentaires pédiatriques et aux facteurs de risque (prématurité, RGO, freins restrictifs, néophobie alimentaire), vous apprendrez à identifier les signes d'appel et à mener un bilan orthophonique structuré afin de construire un projet thérapeutique adapté à chaque enfant.

#### RECOMMANDATION HAS de bonne pratique (février 2020) :

*Troubles du neuro-développement – Repérage et orientation des enfants à risque.*

Les troubles de l'oralité alimentaire et verbale font partie des orientations vers les interventions précoces, simultanément ou en attente du diagnostic. Chez les enfants pour lesquels un TND est fortement suspecté par l'examen clinique et les tests de repérage, il est recommandé de mettre en place une guidance parentale et de prescrire le plus précocement possible les interventions à visée éducative et rééducative

#### Développement Professionnel Continu (2023-2026)

*Orientation 275, spécifique aux orthophonistes - Intervention dans les pathologies de la sphère ORL :*

Les objectifs de transformation des pratiques sont en lien avec l'évolution de la profession d'orthophoniste décrite dans l'avenant 16 à la convention nationale des orthophonistes, et entré en vigueur au 1er juillet 2019. Cet avenant a renforcé le rôle de l'orthophoniste dans le diagnostic et la prise en soin des troubles de la sphère ORL. Il a également élargi le champ d'intervention des orthophonistes avec l'introduction de nouveaux actes de bilan et prise en soins orthophoniques des fonctions oro-myo faciales et de l'oralité, qu'il s'agisse de troubles congénitaux, développementaux et/ou acquis.

### ○ Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, la/le stagiaire sera capable de :

**Objectif 1 :** Avoir des notions anatomiques et physiologiques sur le développement orofacial du bébé et du jeune enfant.

**Objectif 2 :** Avoir des notions sur l'intégration neurosensorielle.

**Objectif 3 :** Avoir des points de repère sur le développement de-u bébé et de l'enfant sur le plan psychomoteur et alimentaire

**Objectif 4 :** Comprendre ce que sont les troubles alimentaires pédiatriques

**Objectif 5 :** Connaître les facteurs de risque (prématurité, RGO, freins restrictifs...)

**Objectif 6 :** Savoir mener une anamnèse précise et une évaluation des compétences alimentaires du bébé et de l'enfant

**Objectif 7 :** Savoir établir un plan thérapeutique précis en fonction du diagnostic posé et des difficultés spécifiques repérées lors du bilan orthophonique

- **Formateur :** Marie-Gabrielle BERGER, Orthophoniste, Formatrice
- **Date :** 26 et 27 mars 2026
- **Durée :** 2 jours (14 H)
- **Horaires :** 9 h 00 – 17 h 30
- **Lieu :** NANCY 54000  
Hôtel Ibis Styles Houdemont
- **Tarifs :**  
Libéral : 500 € / DPC : 602 € / Salarié : 600 €
- **Public visé :** orthophonistes
- **Prérequis :** diplôme d'orthophonie/logopédie/diplôme équivalent
- **Délai d'inscription :** 1 semaine avant le début de la formation, de préférence ; passé ce délai, n'hésitez pas à nous contacter au cas où il resterait de la place.
- **Nombre de participants :** 20
- **Moyens pédagogiques techniques :**  
Formation présentielle, avec Power Point, vidéos, études de cas.  
Mises en situation expérientielle en binôme ou par petits groupes.
- **Moyens d'encadrement :**  
Le formateur sera présent pendant les 2 jours de la formation.  
Une organisatrice-animatrice de SOLFormation sera présente pendant ces 2 jours. Elle sera chargée des relations avec les stagiaires et pourra être contactée pour toute demande de renseignement concernant ce festival. Il s'agit de :  
Estelle VALLE - 03 29 75 13 30 – [estelle.valle@outlook.fr](mailto:estelle.valle@outlook.fr)
- **Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :**  
Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.
- **Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :**  
**Trois questionnaires sont obligatoires, pour tous les stagiaires, sous forme d'un lien google forms à compléter en ligne :**  
**Modalités d'évaluation des acquis des connaissances :**  
->1° questionnaire : pré-formation ; il sera envoyé aux inscrits, 15 jours avant le séminaire.  
->2° questionnaire : post-formation ; après les 2 jours de formation, les participants répondront à un questionnaire d'évaluation des connaissances. Il permettra d'évaluer les connaissances acquises.  
**Modalité d'évaluation de la formation :**  
->3° questionnaire : évaluation de la formation ; à la fin des 2 jours de formation, les participants répondront à un questionnaire de satisfaction.

○ **Programme détaillé :**

*(8h30 – 9h00 : Accueil des participants par l'animateur)*

Rappel des temps de formation et des temps de pauses pendant la formation.

**1ère journée - 9h - 17h30 (7h) :**

**Matinée 1 (3h30) :**

1. Données théoriques, anatomiques et physiologiques
  - a. Le pilier moteur et gnosopraxique
    - i. Pendant la vie intra-utérine
    - ii. A la naissance
      1. La succion
      2. Les réflexes archaïques
    - iii. La diversification alimentaire
      1. La DME
      2. La mastication
  - b. Le pilier organique
    - i. La Langue
    - ii. La physiologie de la digestion
  - c. Le pilier sensoriel
  - d. Le pilier environnemental

**Après-midi 1 (3h30) :**

2. Respiration et sommeil
  - a. La ventilation nasale
  - b. Le sommeil
3. Oralité verbale, alimentaire et développement psychomoteur
  - a. De la naissance à 3 mois
  - b. De 3 à 6 mois
  - c. De 7 à 8 mois
  - d. De 9 à 12 mois
  - e. De 12 à 18 mois
  - f. Après 18 mois

**2ème journée - 9h - 17h30 (7h) :**

*(8h30 – 9h00 : Accueil des participants par l'animateur)*

Rappel des temps de formation et des temps de pauses pendant la formation.

**Matinée 2 (3h30) :**

4. Les troubles d'oralité alimentaire pédiatrique

SAS au capital de 500€ - SIRET 794 148 148 00024 - RCS SEDAN

29 Boulevard Chanzy – 08200 SEDAN – 03 24 27 34 14

[solf.formation@gmail.com](mailto:solf.formation@gmail.com)

<http://www.solformation.com/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 41 88 01204 88 auprès du préfet de la région Lorraine.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de d'Etat.

- a. Définition du trouble alimentaire pédiatrique
- b. Les signes d'appel de la ventilation buccale
- c. Les troubles de la modulation sensorielle
- d. La prématurité
- e. Trouble de la succion
- f. Freins restrictifs
- g. Le RGO
- h. Les facteurs psychosociaux
- i. La néophobie alimentaire

#### Après-midi 2 (3h30) :

5. Le bilan orthophonique
  - a. Anamnèse précise
  - b. Anatomie
  - c. Compétences masticatoires
  - d. Bilans complémentaires

6. Le projet thérapeutique

#### *Questions et tour de table*

##### ○ **INFORMATIONS PRATIQUES**

Sur le lieu de la formation :

Parking sur place.

Directement accessible depuis l'autoroute A330.

Accompagnement du handicap : nos locaux de formation sont aux normes pour accueillir tout public. Si vous êtes en situation de handicap, pour toute adaptation nécessaire lors de votre formation, pensez à contacter l'organisateur dès votre inscription.

Accueil 30 minutes avant le début de la formation et remise de documents.

##### ○ **INSCRIPTION**

Programme susceptible d'être éligible à une prise en charge FIF-PL.

Programme valorisable au titre du DPC

⚠ sous réserve de publication.

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SOLFormation.

Salariés : En attente de votre prise en charge par votre employeur, inscrivez-vous (contactez l'organisateur (coordonnées dans paragraphe "moyens d'encadrement"))

#### CONDITIONS D'ANNULATION :

En cas d'annulation de la part d'un stagiaire, des frais de dossier seront conservés. Les modalités d'annulation, quel que soit le motif, sont les suivantes :

- en cas de désistement jusqu'à 40 jours avant le premier jour de la formation, seuls les frais dossiers (50€) seront conservés
- en cas de désistement de 39 jours à 7 jours calendaires avant le 1er jour du stage : SOLFORMATION conserve la somme de 50€ par jour de formation.
- en cas de désistement dans les 6 jours précédant la formation jusqu'au jour de la formation : l'intégralité du montant de la formation est retenue
- en cas de désistement une fois le stage commencé, l'intégralité du montant de la formation est retenue (et impossibilité de prétendre au DPC).

#### Professionnels salariés :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2026. Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC.

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SOLFormation, cette inscription devra être confirmée par son employeur. L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SOLFormation le coût de la formation.

Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation.

#### Professionnels libéraux :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2026. Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC.

Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SOLFormation le coût de la formation.

Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SOLFormation, à l'adresse indiquée sur le courriel de préinscription.